



Château-Thébaud, le 3 octobre 2014

Amicale Laïque /Françoise SIMON
14, Le Pas breton
44690 CHATEAU-THEBAUD
02 53 97 56 74
simonfrancoise@free.fr

à Monsieur le Président de l'Association Pont Caffino
Copie à Monsieur le Président de SEVRAVAL
Copie à Monsieur le Maire de Château-Thébaud
Copie à Monsieur le Maire de Maisdon-sur-Sèvre

Monsieur le président,

Le Conseil d'Administration de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud réuni mercredi 01/10/2014 en séance extraordinaire a étudié la demande de subvention qui lui a été déposée par SEVRAVAL afin de couvrir les dépenses de fluides de l'exercice 2014 de l'Association Pont Caffino.

Après discussion, voici les résolutions qui ont été adoptées

1. Il n'est pas envisageable que notre association octroie une "subvention" de quelque nature qu'elle soit, à une autre association. L'aide accordée pour 2013 revêtait un caractère exceptionnel comme nous l'avons bien stipulé dans notre courrier du 30/11/2012.

2. En revanche, nous admettons bien volontiers que notre activité sur le site ne doit pas présenter une charge pour votre association. Aussi, après qu'aura été analysée et estimée notre part dans l'enveloppe globale des dépenses de fluide (Eau, électricité, répurcation), nous acceptons de revoir, dans le cadre de la convention qui nous unit et qui n'a pas été dénoncée nous semble-t-il, le montant de l'allocation annuelle versée par le club de Canoë Kayak si celle-ci s'avère insuffisante.

3. Enfin, pour montrer notre désir de participer utilement aux économies que l'Association souhaite réaliser, nous sommes d'accord pour mobiliser nos bénévoles afin de participer, conjointement avec les autres utilisateurs organisés du site, à une ou deux journées d'entretien du parc, sous couvert d'une organisation initiée et conduite par l'Association Pont Caffino. Cette action commune, en plus de son utilité financière aura l'avantage de créer du lien autour d'un projet mené en commun.

Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer courant novembre 2014 afin de

définir et d'arrêter les modalités justes et cohérentes de notre participation, de façon à ce que le renouvellement de la convention et de ses annexes puisse être signé dans les temps, c'est-à-dire avant le 31 janvier 2015.

Dans l'attente de cette rencontre, par la présente nous souhaitons vous rappeler tout l'intérêt et l'affection que nous portons au site ainsi que notre désir de vous en faciliter la gestion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations cordiales.

F. SIMON,
Présidente de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud.